

**Conseil d'établissement
Séance du 6 octobre 2020**

Délibération n°7

**Portant approbation de la publication de treize postes
dans le cadre de la première vague de la campagne d'emplois du second degré 2021**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le Bulletin Officiel du 23 juillet 2020 concernant les emplois et la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements publics d'enseignement supérieur – année 2021 ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement du 22 septembre 2020 ;

Considérant que l'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Éducation nationale sur proposition des responsables de ces établissements,

Considérant que la publication des emplois vacants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir au 1^{er} septembre 2021, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la publication de 13 postes,

Après en avoir délibéré, le conseil d'établissement:

Vote

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 28
Nombre de membres représentés : 12
Membres absents et non représentés : 9

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1er :

La publication de treize postes dans le cadre de la première vague de la campagne d'emplois du second degré pour 2021 est adoptée :

COMPO	Code D	DISCIPLINE	DEPARTEMENT	SITE	REMPLACEMENT / CREATION	Commentaires
IEP	H1100	Sciences économie et sociales		Saint Germain en Laye	Départ retraite au 31.07.21	
IUT	H8010	Economie et Gestion	Techniques de commercialisation	Sarcelles	Départ retraite au 31.08.20	
INSPE	H0202	Lettres		Genevilliers	Départ retraite au 30.09.20	
	H0202	Lettres		Evry	Mutation au 18.09.19	
	H0100	PSHS	PSHS	Cergy Hirsch	Infructueux CE2020	
	H1300	Mathématiques		Genevilliers	Mutation au 31.08.20	50% DU année Tremplin
	H1900	Education Physique Sport	EPS	Antony	Départ retraite au 31.08.20	
	H0100	Philosophie		Cergy Hirsch	Départ retraite au 31.08.20	50% DU année Tremplin
	H7300	STMS	Voies technologique et professionnelle	Antony	Départ retraite au 31.08.20	
	H8010	Economie et Gestion	Voies technologique et professionnelle	Antony	Départ retraite au 31.08.20	
H7300	STMS	Voies technologique et professionnelle	Antony	Régularisation		
DROIT	H0422	Anglais		Cergy	Mutation au 31.08.20	
IST	H0422	Biologie		Cergy	Départ retraite au 31.08.20	
Total PAP 1ère vague - 2020						

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 05 novembre 2020

Publiée le : 05 novembre 2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.